

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil dix-neuf, le sept mai, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures dix, Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
30 avril 2019

Conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Procuration : 7
Votes : 25

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 07 MAI 2019

Étaient présents les Conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, DELAIR Patrick, MISTRAL Christiane, BASNEL Françoise, PANCIN Pierre, ROSELLO Louis, MARTINI Geneviève, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCIONI Maryse, MIGNOT Brigitte, LAUGÉ Sylviane, CHABAUD Sandra, BOUCHET Aurélien, ROSSI Yannick, AUBERY Jérémy.

Absent excusé et représenté : GAVANON Michel représenté par TROUSSEL Marc, POUJOL Odile représentée par MIGNOT Brigitte RICARD, André représenté par PANCIN Pierre, DELABRE Éric représenté par PACCIONI Maryse, AMAT Bruno représenté par AUBERY Jeremy, MISTRAL Christelle représentée par MISTRAL Christiane, MARCEL David représenté par DELAIR Patrick.

Absents excusés : DELILLE Nicole, NIETO Corinne,

Monsieur le Maire accueille les Conseillers Municipaux et ouvre la séance à 19h10.

Nomination du Secrétaire de Séance :

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

Rajout de points à l'ordre du jour :

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour du Conseil Municipal, comme suit :

1. Affaires Financières :
 - 1.3 Budgets – Vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales
3. Biens – Patrimoine – Travaux
 - 3.1. Biens – Patrimoine – Travaux
 - 3.1.6. Patrimoine : Convention de servitude ENEDIS pour le passage d'une ligne électrique sur un terrain privé communal (D)
 - 3.1.7. Patrimoine : Concession temporaire avec MFR (Maison familiale rurale) de Beauchamp consentie sur un bien constitutif d'une réserve foncière (D)

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu de la séance du 16 avril 2019 :

Monsieur Le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal précédent,

Le Conseil Municipal accepte ce compte-rendu à l'unanimité.

1. Affaires Financières :

1.1. Demande de subvention FRAT à la Région PACA pour le projet d'ALSH (D)

Rapporteur : Max GILLES

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Régional propose le FRAT (Fond régional d'aménagement du territoire) comme dispositif d'accompagnement aux communes (subvention). Les travaux de « Equipements et bâtiments de propriété communale » prévoyant les ALSH (Centre de loisirs) étant éligibles à ce dispositif. Il est proposé au Conseil de déposer un dossier de demande de subvention pour la mise en œuvre des travaux d'aménagement de l'ALSH dont le coût HT est

estimé à un montant de 600 000,00 € HT correspondant à 720 000 € TTC et de solliciter une subvention pour ces aménagements au taux de 50% soit un montant de subvention de 300 000,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

APPROUVER le projet présenté,

AUTORISER M. le Maire à solliciter un concours financier auprès du Conseil Régional Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur d'un montant de 300 000,00 € correspondant à 50 % du coût HT des travaux au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire.

AUTORISER Le Maire à signer tout document y afférent.

1.2. Affectation du résultat – Tous Budgets (D)

Rapporteur : Max GILLES

Monsieur le Maire expose au Conseil que les résultats de fonctionnement constatés à la clôture de l'exercice 2018 s'élèvent à :

Budget Principal de la Commune :	758 906,04 €
Budget annexe de l'eau :	142 059,18 €
Budget annexe de l'assainissement :	72 256,75 €
Budget annexe des caveaux funéraires :	-1,37 €

Les résultats d'investissement s'élèvent à :

Budget Principal de la Commune :	2 088 216,58 €
Budget annexe de l'eau :	-532 133,19 €
Budget annexe de l'assainissement :	869 500,54 €
Budget annexe des caveaux funéraires :	-32 614,66 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter les résultats de fonctionnement du Budget principal et des budgets annexes selon les modalités suivantes :

Budget Principal de la Commune :

Affectation en réserves au compte 1068	758 906,04 €
Report en recettes d'investissement au compte 001	2 088 216,58 €

Budget annexe de l'eau :

Affectation en réserves au compte 1068	142 059,18 €
Report en recettes d'investissement au compte 001	-532 133,19 €

Budget annexe de l'assainissement :

Affectation en réserves au compte 1068	72 256,75 €
Report en recettes d'investissement au compte 001	869 500,54 €

Budget annexe des caveaux funéraires :

Report en dépenses de fonctionnement au compte 002	1,37 €
Report en dépenses d'investissement au compte 001	32 614,66 €

1.3. Budgets – Vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales (D)

Rapporteur : Max GILLES

Il est rappelé au Conseil municipal que lors du débat d'orientations budgétaires, le budget primitif 2019 a été établi sur la base d'un maintien des taux de la fiscalité locale par rapport à 2018.

Il est ainsi précisé que par délibération, il y a lieu de fixer le taux des taxes directes locales pour 2019 : taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et taxe foncière sur le non bâti.

Il est également rappelé que le produit de ces taxes alimente le budget communal voté précédemment et qu'en conséquence, il convient de les ratifier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le maintien des taux de l'année précédente sur 2019, comme suit :

Taxe d'habitation : 13,60 %

Taxe sur le Foncier Bâti : 15,75 %

Taxe sur le Foncier Non-Bâti : 38,79 %

1.4. Versement de la subvention 2019 au CCAS (D)

Rapporteur : Max GILLES

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention au CCAS d'un montant de 15 000,00 €.

Cette subvention est prévue au budget communal.

VU le budget communal,

Considérant le fonctionnement du Centre Communal d'Actions Sociales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'allouer au Centre Communal d'Actions Sociales de la Commune d'Eyragues une subvention de fonctionnement d'un montant de quinze mille (15 000,00) euros.

CHARGE M. le Maire de faire procéder au versement de cette aide.

2. Affaires Administratives

2.1. ALSH – Location du Domaine de Beauchamp pour l'été 2019 (D)

Rapporteur : Max GILLES

Il est rappelé au Conseil Municipal que la Commune organise et gère l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement qui se déroulera au Domaine de Beauchamp du 8 juillet au 14 août 2019.

Il présente le projet de contrat de location des bâtiments utilisés au Domaine de Beauchamp :

- Bâtiment principal : cuisine, réserve, réfectoire et salles de cours au rez-de-chaussée, sanitaire, salle de jeux et chambre n°8 à l'étage,
- Nouveau Bâtiment : cuisine et réfectoire,
- les sanitaires extérieurs
- et le Parc.

Les locaux sont loués à la Commune par l'association de la MFR (Maison Familiale Rurale) pour la période du 8 juillet au 14 août 2019 et pour un montant de 4 500 € TTC.

Par ailleurs, l'association de la Maison Familiale Rurale mettra à disposition de l'ALSH un minibus dont l'utilisation fera l'objet d'une facturation comportant une part fixe de 600,00 € et de 0,20 €/km.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide de :

ACCEPTER les conditions de location des locaux du Domaine de Beauchamp devant accueillir l'ALSH 2019, au tarif de 4 500 € TTC ;

ACCEPTER les conditions de mise à disposition d'un minibus dont l'utilisation fera l'objet d'une facturation comportant une part fixe de 600,00 € et de 0,20 € / km.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ce contrat de location et tous documents correspondants.

2.2. Enfance jeunesse – détermination des tarifs pour le séjour jeunes de l'été 2019 (D)

Rapporteur : Françoise BASNEL :

Le Conseil est informé que la Commune organise du 22 juillet au 26 juillet 2019 un séjour au Lautaret pour les jeunes de 8 à 17 ans.

L'organisation de ce séjour revient à un coût de 385 € par participant (sur une base de vingt).

Il est proposé de fixer l'aide que la Commune apporte aux familles en fonction de la capacité contributive de celles-ci, en retenant les mêmes tranches que celles définies pour l'ALSH, de la façon suivante :

	Quotient Familial	Montant de l'aide communale
Tranche 1	0-900 €	60 € par jour/enfant
Tranche 2	901-1500 €	40 € par jour/enfant
Tranche 3	Supérieur à 1501 €	10 € par jour/enfant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

AUTORISER l'organisation d'un séjour au Lautaret pour les jeunes d'Eyragues de 8 à 17 ans, au prix de revient de 385 € par participant, qui se déroule du 22 juillet au 26 juillet 2019 inclus et **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout contrat et/ou document relatif à cette organisation ;

ACCEPTER l'attribution d'une participation au séjour déterminée selon la grille suivante :

Pour le Séjour (coût du séjour par participant : 385 €) :

	Quotient Familial	Montant de l'aide communale
Tranche 1	0-900 €	60 € par jour/enfant
Tranche 2	901-1500 €	40 € par jour/enfant
Tranche 3	Supérieur à 1501 €	10 € par jour/enfant

FIXER le tarif du séjour 2019 au Lautaret pour les jeunes d'Eyragues à :

85 € par enfant pour les familles relevant de la tranche 1

185 € par enfant pour les familles relevant de la tranche 2

335 € par enfant pour les familles relevant de la tranche 3

Etant précisé qu'en l'absence d'éléments permettant de déterminer le quotient familial (N° allocataire CAF, déclaration de revenus, ...) le tarif correspondant à la tranche la plus élevée sera appliqué par défaut à la famille.

Il est également précisé que le bénéfice de l'aide communale ne peut intervenir qu'une fois par an et par enfant.

2.3. Débat sur les orientations du P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) (I)

Rapporteur : Max GILLES

Il est rappelé au Conseil qu'en date du 12 février 2019, il a été délibéré des prescriptions complémentaires d'objectifs et de modalités au PLU (Plan Local d'Urbanisme) sur l'ensemble du territoire communal.

Conformément à l'article L 151-5 du Code de l'Urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de mise en bon état des continuités écologiques,

- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement de communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la Commune.

Il fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le PADD n'est pas soumis à un vote mais à un débat conformément à l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme portant essentiellement sur les orientations et objectifs figurant dans le PADD ci-joint.

Sur cette base, il a été proposé au Conseil Municipal de débattre de ces orientations générales, conformément aux dispositions de l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme (voir compte-rendu du cabinet Citadia).

Après présentation du PADD par le cabinet Citadia, le débat s'est déroulé sur notamment les questions suivantes :

Question par Jeremy AUBERY : le PADD prévoit l'extension de la zone d'activité des Moutouses, mais qu'en est-il des réseaux ? Sont-ils suffisants pour desservir cette extension ?

Réponse de M. Le Maire : les réseaux sont amplement suffisants pour être étendus dans cette zone d'extension. D'ailleurs, la fibre optique devrait arriver à l'horizon 2021.

M. Le Maire précise qu'outre le futur lotissement « Craux Sud », ce qui est qualifié d'augmentation de logements dans le PADD est plutôt sur l'horizon 2025-2030 et indique que les grands terrains qui risquent d'être subdivisés ne le seront pas si ce n'est une faible possibilité d'extension prévu au PLU.

Cette mesure a été prise dans le sens où elle nous évite de nous exposer à une forte augmentation de 700 logements faisant accroître la population à 7 500 habitants alors que les infrastructures et équipements urbains actuels ne sont pas suffisants.

Néanmoins, il y aura toujours la possibilité de construire à Eyragues puisqu'il existe un nombre important de dents creuses qui pourraient permettre aux Eyraguais d'édifier des maisons dans le tissu urbain existant sans consommation de nouvelles terres agricoles.

M. Le Maire explique que la problématique du ruissellement largement bien étudiée en 1995 sur tout le territoire d'Eyragues et en 2003 pour le lotissement « Les Chênes verts » sera reprise en totalité par un cabinet spécialisé « Artelia ».

Cette étude est nécessaire pour prévenir les éventuels impacts sur les ruissellements dus aux inondations générés par les orages importants. D'autant, qu'elle a été sollicitée par les services de l'Etat.

La ville a réalisé 5 bassins d'orages dont celui du lotissement « Craux sud » pour contenir les eaux de ruissellements importants.

Quant aux pistes cyclables ? M. Le Maire répond que nous réfléchissons sur la conception de liaisons douces, cependant, nous sommes confrontés à des difficultés quant à la largeur des voies existantes.

Marc TROUSSEL rajoute qu'il y'a de nouvelles normes qui rendent encore plus difficultés la conception des modes de déplacements doux notamment des pistes cyclables.

Sur la consommation des terres agricoles, M. Le Maire répond que depuis 1995, 23 Hectares seulement ont été consommés (y compris le lotissement Craux-Sud). Cela fait 1 Ha/an pour 2080 Ha correspondant au territoire d'Eyragues.

Marc TROUSSEL rajoute que ceci paraît raisonnable comparativement à ce qui se pratique ailleurs.

M. Le Maire dit que d'ailleurs, nous avons délimité une grande zone agricole classée « Paysagée » dans laquelle, l'activité agricole sera maintenue mais les constructions agricoles ne sont pas autorisées. Cette zone est identifiée « Zone Ap ». « A » correspond à agricole et « p » à paysagé. Elle a un potentiel paysagé inégalé qu'il faudra absolument protéger (territoire naturelle, vue panoramiques...etc.).

Le Conseil Municipal est conscient que notre développement se doit à l'identique de celui d'il y a plus de 30 ans aux alentours d'une croissance démographique de 0.7% à 0.9% par an pour arriver à préserver une qualité de vie et à prévoir progressivement selon les capacités de la ville, les équipements nécessaires à la bonne gestion de la Commune.

2.4. Personnel : Modification du tableau des effectifs (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Afin de permettre le recrutement d'un technicien en CDI contrat à durée indéterminée de droit privé dans le cadre du dispositif PEC (Parcours Emploi Compétences), permettant de bénéficier des aides de l'Etat, il y a lieu d'intégrer un poste d'une durée hebdomadaire de 35 heures au tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de créer un poste de technicien dans le cadre du dispositif PEC (parcours emploi compétences).

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

3. Biens – Patrimoine – Travaux

3.1. Patrimoine : Avancement de travaux/projets (I)

3.1.1. Travaux d'aménagement Craux Sud :

M. Le Maire relate au Conseil que le réseau d'évacuation des eaux pluviales est bien avancé et que les autres réseaux secs et humides devraient démarrer dans 3 semaines. Les réunions et visites de chantier se déroulent tous les lundis à 14h, le giratoire est matérialisé, les écoulements des eaux pluviales sont en partie à ciel-ouvert, ils s'effectueront le long d'un futur réseau qui doit être construit conformément à un prototype réalisé par l'entreprise sur place et validé par la maîtrise d'ouvrage.

D'autre part, les travaux freinés par la procédure d'expropriation devraient se débloquent même si nous avons réussi à les contourner. Ceci en attendant l'audience du 24 mai 2019 avec la partie adverse sous la présidence du Juge de l'expropriation. Entretemps, nous avons reçu l'avis du Commissaire du Gouvernement qui a proposé au Juge de l'expropriation un prix raisonnable qui devrait satisfaire les deux parties.

Par ailleurs, concernant le Bassin de rétention, il reste à réaliser les travaux de renforcement (par du Ø600 mm) du réseau d'évacuation (fossés et ponceaux) situé à l'aval du bassin le long du Chemin des Cailloux Ouest.

3.1.2. Travaux de rénovation/extension des vestiaires du Tennis :

Marc TROUSSEL rassure le Conseil que les travaux du club-house de tennis avancent bien si ce ne sont les quelques petits retards notamment du menuisier qui devraient être rattrapés très prochainement. La fin du chantier est donc fixée au 27 mai 2019 pour une inauguration le 22 juin 2019 à 11h.

3.1.3. Travaux d'aménagement des Allées :

Patrick DELAIR annonce que suite à une procédure de mise en concurrence et des négociations, les travaux ont été attribués à l'entreprise NéoTravaux avec qui nous avons démarré hier, la 1^{ère} réunion de chantier en présence du maître d'œuvre (Bureau d'études VRD : Ellipse).

Le chantier devrait démarrer début juin pour une fin des travaux vers la mi-octobre 2019 étant précisé que des interruptions momentanées sont inévitables pendant les fêtes et les congés du mois d'août.

Nous nous efforcerons de minimiser les nuisances aux riverains en leur maintenant la circulation sans interruption tout en exécutant les travaux dans de bonnes conditions et à cette fin, nous avons décidé que les travaux seront programmés en 3 phases.

3.1.4. Travaux d'aménagement de l'ALSH :

Marc TROUSSEL communique au Conseil les informations sur le bon déroulement du chantier notamment l'exécution totale des travaux de démolition et le démarrage des travaux d'aménagement intérieur. Pour minimiser les volumes de déchets de chantier destinés à être évacués vers les décharges, les tuiles en bon état ont été récupérées pour être réemployées sur place dans la mesure du possible. Les réunions de chantier se déroulent tous les mercredis à 10h.

3.1.5. Cession d'une division de parcelle à M. Jean-Michel GESTA (D) :

M. Jean-Michel GESTA a demandé à la Commune de lui céder un talus de 187 m² situé en limite de sa parcelle. Cette requête nécessite une division parcellaire par un géomètre. Après discussions l'estimation est fixée à 100€/m².

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :

Décide d'estimer cette division de parcelle à 18 700 €,

Autorise M. Le Maire à la céder à M. Jean-Michel GESTA pour le prix indiqué ci-dessus,

Charge M. Le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires à cette cession,

Autorise M. Le Maire à signer tout document correspondant.

3.1.6. Patrimoine : Convention de servitude ENEDIS pour le passage d'une ligne électrique sur un terrain privé communal (D)

Rapporteur : Patrick DELAIR

Il est rappelé au Conseil que lors des travaux de réalisation du parking situé au Chemin des Arènes à l'arrière de la pharmacie, la ligne électrique alimentant l'ancienne maison démolie et celle d'un 2^{ème} riverain a été raccrochée provisoirement en attendant un poteau définitif.

A cet effet, Enedis propose de poser un poteau définitif dans le périmètre privé du parking communal : parcelle cadastrée AB 678.

Ce poteau pourrait éventuellement servir de support d'éclairage du parking.

Les travaux sont entièrement à la charge d'ENEDIS.

Cette convention de servitude ne prévoit pas d'indemnité au bénéfice de la ville. Elle prendra effet à sa signature.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide de :

Approuver cette convention,

Autoriser Monsieur Le Maire à la signer ainsi que tous les documents correspondants.

3.1.7. Patrimoine : Concession temporaire avec MFR (Maison familiale rurale) de Beauchamp consentie sur un bien constitutif d'une réserve foncière (D)

La Commune est propriétaire des parcelles cadastrées CT n° 27, 44 et 45 d'une superficie totale de 10 000 m².

D'un commun accord, la ville et la MFR ont convenu de prolonger la concession temporaire d'une durée initiale de 3 années renouvelables par accord express et par périodes triennales sans excéder 12 années.

Considérant le caractère temporaire de cette concession et en raison de la personne du preneur, il est proposé au Conseil d'accepter que la présente concession soit consentie à titre gracieux.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide de :

Approuver cette convention dans les conditions citées ci-dessus,

Autoriser Monsieur Le Maire à la signer ainsi que tous les documents y afférents.

4. Divers

4.1. Informations : Décisions prises par Le Maire dans le cadre de ses délégations (I)

4.2. Informations diverses (I) :

Marc TROUSSEL informe que les travaux de rénovation des sanitaires de l'école élémentaire Gabriel PERI devraient se dérouler entre juillet et août 2019. Il précise également que les travaux de réfection de la toiture de l'office du tourisme se déroulent bien. Quant aux travaux de remplacement de la couverture et la charpente couvrant la salle des fêtes Baudile Lagnel, ils ont été différés puisque l'entreprise a estimé qu'elles sont en état de tenir encore une dizaine d'années.

Monsieur Le Maire informe qu'il a étudié l'emplacement de la future coopérative avec les agriculteurs-coopérateurs sur place. Un bornage a été effectué en leur présence par des piquets fixés au sol pour matérialiser l'emprise du futur bâtiment. Quant à l'accès des semi-remorques dans ce terrain, les responsables de la voirie départementale doivent étudier ceci sur plan que je vous communiquerai ultérieurement.

Marc TROUSSEL annonce que le recrutement d'un jeune anciennement autoentrepreneur d'espaces verts, est en cours. Il s'occupera des espaces verts et assurera évidemment les permanences d'arrosage quand c'est nécessaire par des samedis voire des dimanches.

M. Le Maire informe qu'il a appris qu'un forage est en cours de réalisation dans un espace agricole. Il compte s'y opposer en recourant aux services de la Safer, d'autant que des analyses faites par la société Cereco ont conclu à la non-potabilité des eaux souterraines dans ce secteur. Il s'opposera également à toute demande de raccordement notamment de l'électricité.

M. Le Maire apprend au Conseil qu'un riverain du quartier du Planet prétend que sa maison a fissuré sous l'effet des derniers travaux dans ce quartier et qu'il réclame en conséquence, la somme invraisemblable de 45 000 € en dommages et intérêts. Ce qui est inacceptable. Une expertise est en cours par une société d'assurance.

M. Le Maire fait lecture du courrier des organisateurs du « Pélé VTT 13 » qui demandent une autorisation d'occuper le stade une nuit entre le 20 et le 22 août 2019. Après discussion, il s'avère des activités sportives concomitantes déjà prévues ne permettent pas de dérouler cet événement sportif et spirituel dans de bonnes conditions de sécurité. Une suite défavorable sera donc donnée à cette demande.

M. Le Maire annonce qu'à l'occasion du départ en retraite d'André BOUCHET, l'Amicale des Pompiers nous invite à l'honorer à la salle Baudile Lagnel le 25 mai 2019 à 18h.

M. Le Maire fait part de la donation d'un orgue manufacturé, par un ami de M. Le Curé pour l'installer à l'autel de l'Eglise Saint-Maxime d'Eyragues.

M. Le Maire a présenté le tableau des permanences des élus pour les prochaines élections européennes.

Pierre PANCIN a rappelé aux Conseillers le déroulement de la cérémonie du 8 mai 1945.

Christiane MISTRAL rappelle que le spectacle « Mélody-Lou » se déroule ce samedi 11 mai à 21h à la Bergerie qui reprend les chansons françaises des années 30 à 50 : Bourvil, Edith Piaf, Claveau, Yves Montand, Charles Trenet...

Yvette POURTIER indique que le 25 juin 2019 à 11h30 un exercice de sécurité sera organisé avec le personnel communal à l'école élémentaire Gabriel PERI avec la contribution du Directeur de l'école. Elle a également participé à la réunion du CISP qui a eu lieu le lundi 06 mai 2019 à 14h à salle de la Bastide à Eyragues avec les représentants de la Communauté d'Agglomération « Terre de Provence » et des Communes de Graveson, Châteaurenard et Eyragues.

Yvette POURTIER informe le Conseil qu'une réunion des correspondants de la Défense, organisée par le délégué militaire départemental, aura lieu le 4 juin au camp Carpiagne. Elle s'y rendra avec Rémi GOLFETTO.

Yvette POURTIER précise qu'elle a sollicité l'aide de conseillers pour conduire les enfants lors de la cérémonie du 8 mai au cimetière pour faire lecture des soldats disparus. Patrick DELAIR s'est proposé d'y apporter sa contribution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h34.

La Secrétaire de Séance

Le Maire

Yvette POURTIER

Max GILLES